

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna - Technopole d'ARCHAMPS - 74160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq septembre à vingt heures,
le **Conseil Communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de
la Communauté de Communes du Genevois -ARCHAMPS-, sous la Présidence de Monsieur Pierre-
Jean CRASTES, Président.

Nombre de membres :
en exercice : 49
présents : 34
procurations : 6
votants : 40

PRESENTS : A. RIESEN, G. ZORITCHAK S. BEN OTHMANE, M. GENOUD,
Nathalie LAKS, Nicolas LAKS, P.J. CRASTES, A. CUZIN, V. LECAQUE, P.
CHASSOT, S. KARADEMIR, E. ROSAY, M. GRATS, C. VINCENT, L. VESIN, L.
DUPAIN, V. LECAUCHOIS, J. BOUCHET, M. DE SMEDT, I. ROSSAT-MIGNOD,
D. JUTEAU, D. CHAPPOT, J.C. GUILLON, D. BESSON, P. DURET, J.P.
SERVANT, B. FOL, A. MAGNIN, A. AYEB, M-N. BOURQUIN, F. DE VIRY, M.
SECRET, C. MERLOT, F. GUILLET

REPRESENTES : C. CACOUAULT par V. LECAQUE, M. SALLIN par M. GRATS,
S. LOYAU par V. LECAUCHOIS, G. NICOUD par D. BESSON, H. ANSELME par
A. AMAR, C. DURAND par A. MAGNIN

EXCUSES : M. MERMIN, J. LAVOREL

Date de convocation :
15 septembre 2023

ABSENTS : J-L. PECORINI, J. CHEVALIER, S. DUBEAU, E. BATTISTELLA, L.
CHEVALIER, L. JACQUET, F. BENOIT

Secrétaire de séance : Madame Carole VINCENT

Délibération n° 20230925_cc_fin_89

7.1 DECISIONS BUDGETAIRES

AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – BUDGET ANNEXE TRAMWAY

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur De Smedt, 4ème Vice-Président,

Le compte administratif 2022 du budget annexe du Tramway a été adopté en Conseil communautaire
le 26 juin 2023, avec les résultats suivants, les restes à réaliser étant repris automatiquement :

Budget annexe Tramway	Compte administratif 2022
Recettes d'exploitation	113 470,25 €
Dépenses d'exploitation	115 570,25 €
Solde d'exploitation	-2 100,00 €
<i>Reprise Résultat N-1</i>	<i>2 100,00 €</i>
RESULTAT d'exploitation	0,00 €
Recettes d'investissement	3 493 969,30 €
Dépenses d'investissement	3 995 633,91 €
Solde d'investissement	-501 664,61 €
<i>Reprise Résultat N-1</i>	<i>792 489,83 €</i>

RESULTAT d'investissement (sans RAR)	290 825,22 €
---	---------------------

Solde des restes à réaliser (RAR)	-279 221,40 €
RESULTAT d'investissement (avec RAR)	11 603,82 €

RESULTAT DE CLOTURE	11 603,82 €
----------------------------	--------------------

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2311-5,
Vu la délibération n° 20230626_cc_fin60 du 26 juin 2023 portant approbation du compte administratif 2022 – Budget annexe Tramway,

DELIBERE

Article 1 : inscrit le résultat excédentaire d'investissement de 290 825,22 € en recette d'investissement au compte 001.

Article 2 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 40
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le Président certifie exécutoire cette délibération
Télétransmise le :
Publiée électroniquement le :

Le secrétaire de séance
Carole VINCENT

Le Président,
Pierre-Jean CRASTES



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.